

Le pilote

Rôle / activité

Le pilote assiste obligatoirement, à bord du navire, le capitaine à l'entrée et à la sortie d'un port en lui apportant les conseils opportuns pendant le passage du navire.

Le pilotage a été rendu obligatoire par les nations maritimes pour protéger les chenaux et les installations portuaires ainsi que pour participer à la sécurité et à la police de la navigation maritime. En effet, les pilotes d'un port sont au courant des opérations de dragage, de pontons-grues, des mouvements locaux et de tous les autres facteurs qui peuvent occasionner des risques pour la navigation.

En vertu des directives européennes, les pilotes sont tenus de signaler à l'autorité portuaire ainsi qu'à l'autorité maritime toutes les défaillances qu'ils constatent, en matière de sécurité, sur les navires pilotés.

Relations avec les autres professions et les administrations :

La station de pilotage est en relation avec :

- la capitainerie du port (chargée de la police du domaine portuaire), pour la transmission des commandes des navires
- les remorqueurs et les lamaneurs, qui sont les deux autres professions de services aux navires et qui interviennent aussi lors de l'accostage et du départ du navire
- les agents maritimes. qui sont chargés de régler les prestations de pilotage pour le compte du navire et devant qui les pilotes sont responsables de l'exécution de la prestation

Présentation de la profession au plan Marseille - Fos :

Le pilotage est un service public géré par les pilotes. Le monopole est organisé par la loi du 28 mars 1928 et du décret du 19 mai 1969, révisé en 1986 et en 2000. Le service est sous la tutelle du Ministre des Transports (réglementation générale) et des Préfets (réglementation locale).

La station de Marseille Fos compte 50 pilotes, 48 marins, 16 membres du personnel sédentaire et 16 membres du personnel auxiliaire.

Évolution prospective du métier :

Cette profession est dépendante du trafic maritime portuaire.

PILOTES <i>Pilots</i>	ADRESSE <i>Address</i>	TELEPHONE <i>Phone</i> <i>country code 33</i>	TELECOPIE <i>Fax</i> <i>country code 33</i>
Syndicat professionnel des pilotes des ports de Marseille et du Golfe de Fos www.pilotes-maritimes.fr pilote13@pilotage-mrs.fr	1, rue Henri Tasso – 13002 Marseille	04.91.14.29.10	04.91.56.65.79